

## Osez parler des violences conjugales et familiales : 3 associations en partenariat vous proposent gratuitement leurs services.

### ✓ Le CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

#### Mission

Le CIDFF est une association qui existe partout en France. Le siège pour le département de Tarn-et-Garonne est à Montauban mais des permanences sont organisées à Moissac. Le CIDFF apporte de l'information juridique et un soutien psychologique.

Il a donc deux missions principales :

#### ➤ **Accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales**

- Lieu d'écoute et de soutien psychologique
- Soutien dans les démarches juridiques
- Participation à l'Unité d'Accueil des Victimes du centre hospitalier de Montauban

#### ◆ Effectuer les entretiens individuels :

En toute confidentialité, anonymat et gratuité, dans le respect de la personne, amener la personne à définir ses priorités dans sa recherche d'aide et, le cas échéant, l'orienter et la mettre en relation avec les autres organismes compétents, à savoir les structures de soutien et d'accompagnement composant le réseau départemental,

#### ◆ Informer collectivement :

Assurer un rôle de prévention sur le thème des violences en informant collectivement le public accueilli dans les structures (établissements de l'éducation nationale)  
Participer au réseau départemental sur les mariages forcés

Participer au réseau départemental de lutte contre les violences faites aux femmes pour apporter une contribution basée sur la connaissance :

- des problèmes rencontrés,
- des textes de loi en demandant la déclinaison sur le terrain,

#### ➤ **Accompagnements liés à la médiation interculturelle**

Interprétariat, écrivain public, droit des étrangers, accompagnement dans les démarches administratives.



#### Contact

Tél : 05.63.66.11.61

:

Adresse : 29 bis Faubourg du Moustier 82000 Montauban

Mail [cidff82@cidff82.com](mailto:cidff82@cidff82.com)

Heures d'ouverture et de fermeture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Le mercredi de 8h30 à 12h30

**Permanences sur rendez- vous à la Maison de l'emploi et de la solidarité**

**Une juriste le 1er et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois**

**Une psychologue le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois**